

Image not found or type unknown



assurance protection vie active trop lente

Par **enak84**, le **31/01/2013** à **12:25**

bonjour,

j ai une assurance protection de la vie a la cardif, je suis en accident du travail depuis le 06 novembre 2012. mon contrat a une carence de 45 jours que j ai effectué, ensuite j ai fait ma déclaration le 27/12/12, et a ce jours le 30 janvier 2013, je n ai rien reçu de l assurance (ils doivent m envoyer un formulaire a remplir par mon médecin), malgré les courriers et appels téléphoniques, ils me disent que c est en traitement. quel recours j ai pour demander une éventuelle indemnisation en plus de ce qu ils me doivent pour le retard d enregistrement et de paiement??

merci de vous lire.